

Présentation

De l'éthique de la recherche à l'éthique dans la recherche

Nathalie Mondain et Paul Sabourin

Numéro 48, automne 2009

De l'éthique de la recherche à l'éthique dans la recherche

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/039762ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/039762ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Liber

ISSN

0831-1048 (imprimé)

1923-5771 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Mondain, N. & Sabourin, P. (2009). Présentation : de l'éthique de la recherche à l'éthique dans la recherche. *Cahiers de recherche sociologique*, (48), 5–12.
<https://doi.org/10.7202/039762ar>

Présentation

De l'éthique de la recherche à l'éthique dans la recherche

La dimension éthique dans la mise en œuvre de dispositifs de recherche en sciences sociales fait depuis plusieurs années déjà l'objet d'une réflexion intense au sein de la communauté scientifique. Devant le malaise croissant de nombreux chercheurs de ces disciplines, plusieurs initiatives ont vu le jour, allant de la création de groupes de recherche, l'organisation de conférences et d'ateliers de travail, jusqu'à la mise en place de projets de recherche portant spécifiquement sur ces enjeux¹. L'intérêt pour ces questions se manifeste donc également au sein des institutions subventionnaires, publiques ou privées. S'agit-il d'un mouvement ponctuel, opportuniste ou plutôt révélateur d'une réelle préoccupation des chercheurs? Ces derniers, face aux contradictions entre leur intentionnalité et l'effet perçu de leurs pratiques de recherche sur les sujets d'études, ne semblent avoir d'autre choix que de se pencher sur les enjeux éthiques de ces pratiques.

En réalité, ce débat n'est pas nouveau, mais il prend toute son ampleur lorsque la recherche porte sur des populations vulnérables. Comment appréhender la question des attentes de part et d'autre? Le fait d'avoir suivi les règles imposées par les comités d'éthique de la recherche (CER) suffit-il à rendre la recherche compréhensible (consentement éclairé), pertinente (du point de vue de ses « bienfaits », même indirects) et accessible (restitution, diffusion), si ce n'est acceptable (on pense ici à la recherche-action)?

Cette question se pose avec une acuité particulière dans le cadre de recherches basées sur un terrain. L'acception même de la notion de terrain

1. Nous avons nous-mêmes organisé un atelier au colloque « Anthropologie et sociétés » (novembre 2007) et un colloque au congrès de l'ACFAS (mai 2009) sur les enjeux éthiques liés aux effets des pratiques de recherche en sciences sociales, auxquels plusieurs des collaborateurs de ce numéro ont participé.

pouvant prendre bien des formes, nous retiendrons pour la caractériser la dimension interactive entre les acteurs de la recherche, à savoir les relations établies entre le chercheur et son sujet, y compris les intermédiaires éventuels (par exemple dans le cas de terrains d'étude impliquant le recrutement et la formation d'enquêteurs). Ainsi, la sociologie et l'anthropologie sont en particulier concernées par cette réflexion qui consiste à se pencher sur la codification de l'engagement, ethnographique notamment, puisque celle-ci suppose une importante implication du chercheur auprès des sujets², bien que cet engagement soit souvent sous-estimé dans les autres formes de recherche en sciences sociales comme l'avancent plusieurs auteurs de ce numéro.

La réponse à la question de la correspondance des règlements éthiques à l'engagement éthique sur le terrain semble être bien souvent négative ou en tout cas très nuancée, exprimant par là même toute l'ambiguïté de l'interface entre problématique intellectualisée et terrain d'étude. Mais le malaise dépasse le simple constat de cette ambiguïté. Il serait un peu facile de se cantonner dans les recherches réalisées en sciences sociales pour interpeller les CER sur l'adéquation de leur dispositif normatif à ces domaines d'étude. On se trouve, en réalité, face à un double enjeu : celui de la responsabilité du chercheur qui manifeste une intention particulière par le contenu même de sa problématique et de ses choix méthodologiques ; celui du manque de dialogue entre les chercheurs des sciences sociales et les institutions supposées compétentes pour évaluer la prise en compte des dimensions éthiques et ayant le pouvoir d'approuver les projets ou de les rejeter, s'ils sont jugés irrespectueux des normes standardisées.

On peut donc se demander si les sociologues ne font pas face à une institutionnalisation de l'éthique, déjà cristallisée dans des énoncés moraux qui donnent lieu à des procédures dont ils ne maîtrisent pas les fondements. Une éthique qui repose essentiellement sur des règles étrangères à la pratique de recherche en sciences sociales et qui, à terme, n'invite pas à un questionnement et à une prise de responsabilité des chercheurs, risquant de mener ainsi à des comportements de contournement. Cela à défaut d'une pensée qui émane de l'expérience de la recherche pour constituer une source de développement de l'éthique qui leur serait propre.

Le désir de poursuivre ces questionnements éthiques dans les termes propres des sciences sociales nous a amenés à concevoir ce numéro en trois parties. La première rassemble des articles traitant d'une approche sociologique du problème de l'éthique. La deuxième, constituée des réflexions de participants à des comités d'éthique, aborde les dilemmes entre les règles et les terrains d'étude. La troisième propose des analyses de l'évolution de

2. D. Cefai, « Codifier l'engagement ethnographique ? Remarques sur le consentement éclairé, les codes d'éthique et les comités d'éthique », dans D. Cefai, P. Costey, E. Gardella, C. Gayet-Viaud, P. Gonzalez, E. Le Méner, C. Terzi (dir.), *L'engagement ethnographique*, Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, 2009.

l'intentionnalité éthique dans la réalisation de recherches particulières, concrétisant ainsi ce passage souhaité dans l'orientation générale de ce numéro d'une éthique *de* la recherche à une éthique *dans* la recherche.

Les origines de la réflexion

L'idée de ce numéro remonte à une réflexion née d'expériences auprès de populations en situation de précarité (en Afrique et au Québec). Le socioanthropologue du développement J. P. Olivier de Sardan offre une lecture très stimulante de ces enjeux, soulignant, dès la fin des années 1980, cet «étonnement» des chercheurs et des opérateurs de développement lorsqu'ils prennent la mesure du décalage entre leur projet et la réaction des populations visées³. Certains vont jusqu'à parler de «violence symbolique» exercée sur les populations étudiées, prises en otage en quelque sorte par un dispositif de recherche qui leur échappe par sa complexité et son manque de transparence, d'autant plus que l'on prend soin de leur préciser qu'ils ne gagneront rien de concret à participer à la recherche. Cette situation est décrite avec force dans ce numéro par Nathalie Mondain et Éric Bologo, à travers leur projet de restitution des résultats de recherche auprès des populations enquêtées en Afrique, et par Karine Gentelet, qui traite de la remise en cause au sein même de la communauté des chercheurs des modalités de la recherche auprès des populations autochtones. Ce décalage étant posé comme inévitable, plutôt que de l'éviter, Olivier de Sardan propose d'essayer de mieux le comprendre (dans une perspective ethnographique) afin d'éviter les «fausses explications» engendrant une «routinisation» des pratiques, dans le cas qu'il décrit, des opérateurs de développement, mais que nous pourrions étendre aux chercheurs. Ce qui est intéressant, c'est que la dimension éthique est totalement absente de sa réflexion : est-ce à dire qu'elle serait superflue dans le cas de travaux réalisés avec des populations vulnérables, puisque le décalage apparaîtra de toute façon ? Ou cela n'implique-t-il pas plutôt, rejoignant nos propos précédents, que cette éthique prend une forme différente dans le cas des sciences sociales, qui ont donc leur logique, leurs fondements propres, et que, par conséquent, les pratiques de recherche qui en découlent doivent être redéfinies à la lumière de leurs propres spécificités plutôt que de suivre les orientations des CER largement inspirées par les normes en vigueur dans le milieu de la santé (et pertinentes dans ce cas) ? Dans leur article, Ismael Ngnie-Teta et ses collaborateurs, en se positionnant comme équipe pluridisciplinaire en santé publique, montrent pourtant que même dans ce domaine, où le lien entre recherche et intervention est en principe plus facile à établir, les situations se complexifient dans le contexte des pays en développement, ce qui pose la question de l'universalité des normes éthiques y compris dans la recherche en santé.

3. J.-P. Olivier de Sardan, «Sociétés et développement», dans D. Fassin et Y. Jaffré (dir.), *Sociétés, développement et santé*, Paris, Ellipses-AUPELF, 1990, p. 28-37.

En effet, depuis une vingtaine d'années, les procédures relatives à l'éthique procédant de l'expérimentation dans le domaine des sciences de la santé et celui de la psychologie ont fortement influé sur la constitution de l'éthique institutionnelle en sciences sociales. La mise sur pied de comités d'éthique dans les universités, l'élaboration de certificats de déontologie et de formulaires de consentement ont matérialisé cet état de fait sans que l'on ait pu réfléchir sur le caractère approprié et les conséquences effectives de ces procédures sur nos disciplines, notamment en sociologie⁴. Stéphanie Gaudet aborde cette dimension spécifique des CER des universités et soulève la question de leur inadéquation dans le cadre particulier, mais combien fréquent en sciences sociales, des études contextualisées socialement. Au Québec, les comités d'éthique relèvent du ministère de la Santé et des Services sociaux plutôt que du ministère de l'Éducation supérieure ou de celui de la Justice. Ces arrangements institutionnels ont des implications sur la recherche. Anne Mesny et Jean-Sébastien Marcoux proposent quant à eux une lecture très éclairante des difficultés qu'ils ont éprouvées au sein du CER d'une grande école de gestion. La contribution originale de leur article est notamment de nous faire voir un autre versant du questionnement éthique, celui des situations où le chercheur veut produire une connaissance mettant en jeu des personnes et des groupes sociaux dominants en mesure de l'influencer, voire de le contraindre par leurs pouvoirs.

De plus, l'application de cette régulation s'est instaurée sans beaucoup de discussions en sciences sociales, outre celles internes et confidentielles des comités d'éthique. On serait porté à croire que les administrations universitaires et celles de la recherche ont généralisé rapidement ces procédures aux sciences sociales davantage en réaction à l'anticipation de poursuites juridiques éventuelles que pour répondre aux nécessités pressantes d'une réflexion éthique. Pourtant, cette transposition des procédures éthiques des disciplines de l'expérimentation sur des sujets humains aux disciplines de l'observation du social suscite de nombreux questionnements, notamment aux trois niveaux suivants :

1) dans les pratiques de recherche : quelles conséquences cette judiciarisation de l'éthique de la recherche en sciences sociales a-t-elle ? A-t-elle pour effet de limiter le champ d'observation du social du chercheur ? Quelle analyse sociologique peut-on faire de ce cadre juridique, question que pose explicitement José Lopez dans son texte ? Différents acteurs de la recherche y sont impliqués et on peut penser que des rapports de pouvoir émergent de ce cadre, lesquels ne vont pas nécessairement dans le sens de la recherche telle qu'envisagée par tous les chercheurs ;

2) dans les stratégies développées (ou non) pour réaliser les recherches : comment se situent les disciplines des sciences sociales parmi les

4. C. Bosk et R. G. De Vries, «Bureaucracies of mass deception: institutional review boards and the ethics of ethnographic research», *The Annals of the American Academy*, vol. 595, 2004, p. 249-263.

autres disciplines universitaires sur ce point? Comment interpréter les possibles différences entre disciplines dans leur rapport à ce cadre juridique? Comment furent adaptées ces règles éthiques aux réalités de l'observation du social? L'expérience décrite par Marie Meudec à Sainte-Lucie soulève ces questions en montrant l'inadéquation des règles éthiques à sa situation sociale de recherche et la nécessité de développer des stratégies de contournement pour la mener, sans être en opposition avec les enjeux moraux de son engagement dans la recherche;

3) dans les processus de transmission de la connaissance: comment les règles éthiques viennent en contraindre la diffusion, notamment auprès des groupes sociaux impliqués par les recherches? On pense notamment aux enjeux liés à la restitution de résultats scientifiques auprès d'un public profane et aussi à l'échange d'informations et de connaissances entre les différents acteurs de la recherche, problématique détaillée dans l'article de N. Mondain et E. Bologo.

Que peuvent faire les chercheurs en sciences sociales, en particulier le sociologue?

En France, le débat actuel lié aux réflexions menées par l'Association française de sociologie et ayant donné lieu à la publication d'une charte déontologique constitue une source d'inspiration stimulante. Au Canada, de façon moins claire, la proposition de la deuxième édition (2008) de l'«Énoncé de politique des trois Conseils: éthique de la recherche avec des êtres humains» a, entre autres objectifs, celui d'intégrer les spécificités des sciences sociales. La difficulté avec ce document est qu'il pose la «recherche avec des êtres humains» comme principe unificateur, ce qui aboutit à la description de différents domaines de recherche qui relèvent des sciences sociales ou de la santé. Sans pouvoir approfondir la diversité des enjeux, le texte semble placer sur un même plan des dispositifs de recherche fondamentalement différents sous prétexte qu'ils concernent des êtres humains. Par conséquent, l'énoncé ne peut qu'être normatif et général et donc largement sujet à interprétation dans ses principes les plus fondamentaux. Un exemple frappant est celui du principe directeur relatif à la «préoccupation pour le bien-être». Cela peut être compris de façon très différente selon le cadre dans lequel s'inscrit la recherche. Quels critères vont permettre d'assurer une prise en compte raisonnable et responsable de cette préoccupation par les évaluateurs de la dimension éthique d'un projet? Une question similaire peut être adressée aux deux autres principes directeurs, le respect de l'autonomie et l'égalité morale de tous les êtres humains.

Faut-il donc adopter plutôt une démarche qui ferait écho au débat français sur un code de déontologie et, si oui, comment l'opérationnaliser? Qui aurait l'autorité de le faire? Doit-on emboîter le pas de l'American Sociological Association, qui dispose de son propre code d'éthique et propose cinq principes directeurs, à savoir la compétence professionnelle,

l'intégrité, la responsabilité professionnelle et scientifique, le respect des droits humains, de la dignité et de la diversité et, enfin, la responsabilité sociale (< <http://www.asanet.org/cs/root/leftnav/ethics/ethics> >)?

Il semble donc, à la lumière de ces expériences, qu'il existe un écart entre les règles éthiques formulées par les CER et les pratiques de recherche des sciences sociales, notamment en sociologie, anthropologie et diverses disciplines connexes telles que la démographie. Cela a pour conséquence une inadaptation relative des règles éthiques instituées lors de l'opérationnalisation d'une recherche de terrain. À l'inverse, il semble que, dans bien des domaines, des préoccupations qui nous paraissent relever de l'éthique sont souvent négligées (par exemple, l'obligation de rendre compte des recherches aux populations concernées est souvent absente des projets en sciences sociales).

On se serait attendu à un rôle plus actif de ces disciplines, qui prennent pour objet les relations sociales, s'interrogent sur les rapports à l'autre et les formes de régulation sociale, dans la conception de l'éthique de la recherche, du moins celle qui s'applique aux recherches propres à leur champ d'études. Comment comprendre le rapport que les sociologues et autres chercheurs des sciences sociales ont avec ces normes sociales instituées ? Cette question est abordée par José Lopez, qui tente, dans son article, de cerner la position adoptée par les sociologues face à l'inflation des discours éthiques dans diverses disciplines.

La notion d'*intentionnalité éthique*, telle que proposée par Paul Ricœur⁵, permet justement, selon Paul Sabourin, le passage d'une éthique *de la recherche* (souvent prise au piège par un cadre normatif rigide) à une éthique *dans la recherche*, qui conduit à un repositionnement des chercheurs comme acteurs responsables de leur travail et des effets de ce travail sur leurs sujets d'étude. Dans son article, il met bien en évidence le fait que l'éthique ainsi conçue par le philosophe doit être traduite et réinventée dans un engagement qui, à défaut de se concevoir en termes de « choix » du chercheur, doit être envisagé comme une responsabilité dans la constitution des interactions sociales au cours de la recherche.

Le point de vue analytique que développe Nicole Ramognino est particulièrement éclairant en ce qui a trait à la source du problème éthique en sociologie. Selon elle, les discours éthiques se sont autonomisés et éloignés ainsi des pratiques et de l'action sociale. Les sociologues, tout en voulant se distancier de l'éthique philosophique, participent néanmoins à cette autonomisation en ignorant l'effectivité de l'action sociale à la faveur de la création d'« entités » sociales qui posent les dilemmes de la liberté et du déterminisme. Cette autonomisation est aussi renforcée par les politiques scientifiques et les contraintes actuelles du financement de la recherche. N. Ramognino propose une analyse du procès du travail du sociologue qui met en évidence que l'objet de la sociologie devrait être conçu en termes

5. P. Ricœur, *Soi-même comme un autre*, Paris, Seuil, 1990, et « Éthique », *Encyclopaedia universalis*, 2007.

de «relations complexes et hétérogènes entre entités». Nous pensons que les implications qui se dégagent de cette remarquable analyse de la dimension éthique de la sociologie et, surtout, de ses répercussions sur la conception de la recherche sociologique à venir sont à considérer avec toute l'attention requise afin d'examiner le champ de l'éthique des pratiques de la recherche avec le plus grand soin théorique et méthodologique.

Sur le plan théorique, il faudra se demander comment les sociologues peuvent se réapproprier et refonder la notion philosophique d'éthique en sociologie. Comment conceptualiser l'être social (personnes, groupes ou ensembles sociaux), autrement que selon l'antinomie entre liberté et déterminisme social, de manière à ouvrir un espace d'engagement éthique? Est-ce que nos modèles de conceptualisation du social permettent de penser l'engagement éthique dans la réalisation de nos recherches comme ceux des autres, sujets de nos observations? Est-ce que des nouveaux modèles, celui de l'individualisation sociale ou ceux de la cognition sociales, par exemple, constituent une réponse plus satisfaisante à ces questions? Ces questions sont soulevées par Éric Gagnon, qui nous conduit de façon très stimulante aux implications de la question du sens en sociologie, laquelle, pour reprendre ses propres termes, devient en partie responsable de ce qu'il nomme une «politique du cercle», qui doit régler les rapports entre le chercheur et les sujets de son étude.

Étudier le champ de l'éthique dans la recherche demande aussi de se situer dans la réalisation de la recherche et, donc, d'aborder les rapports entre éthique et méthodologie, ainsi que ceux entre les normativités selon les conceptions des savoirs et les normativités sociales immanentes aux groupes sociaux. Nicole Ramognino relève les différents aspects de cette question du point de vue de l'analyse méthodologique du rapport à la connaissance sociologique. Ces enjeux apparaissent clairement au moment du travail de terrain où les méthodologies ainsi conçues (et parfois sous la contrainte des règles éthiques institutionnelles), au lieu de contribuer à établir ce rapport à l'autre si essentiel à la recherche en sciences sociales (et à l'intérêt éventuel de cet autre), n'aboutissent qu'à éloigner ce dernier, sinon à l'éliminer. Karine Gentelet rappelle que, depuis une décennie, Linda Tuhiwai Smith, chercheuse en sciences sociales, soulève d'une façon percutante ces questions⁶.

L'intentionnalité éthique se manifeste ainsi dans la constitution de la connaissance avec ses différentes médiations dans l'observation du social, dans le travail de description et d'analyse, qui se fait objectivation des êtres en leur accordant certaines propriétés et virtualités sociales. Elle se manifeste aussi au-delà de la normativité disciplinaire dans les nécessités de la traduction (au sens de problématiser, en sociologie des sciences) des questionnements, tout au cours du travail de terrain et, à terme, lors de la

6. L. Tuhiwai Smith, *Decolonizing Methodologies: Research and Indigenous Peoples*, New York, Zed Books, 1999; L. Tuhiwai Smith, N. K. Denzin et Y. S. Lincoln (dir.), *Handbook of Critical and Indigenous Methodologies*, New York, Sage, 2008.

réception des savoirs savants sur le social dans le sens commun par les personnes, groupes et populations observés.

Comment concevoir cette diffusion — appropriation par les personnes et les groupes sociaux des savoirs produits par les sciences sociales? Doit-on être aussi « radical » que la Maori Linda Tuhiwai Smith et penser que la recherche, dès sa conception, doit être déterminée par la normativité des groupes étudiés qui deviendraient partie prenante des travaux? Comment alors concevoir l'éthique de la production du savoir en sciences sociales avec une certaine autonomie et dynamique interne par rapport au sens commun? Nous sommes ici sur le terrain d'une sociologie de la connaissance qui peut être problématisée selon différentes conceptions de la traduction, c'est-à-dire des médiations sociales dans la production et la diffusion — réception de la recherche, autrement dit de la dé-dialectisation qu'opèrent les savoirs savants et leur re-dialectisation possible dans des situations concrètes⁷.

La question se complexifie si l'on considère la pluralité des normativités existantes qui définissent le savoir dans différentes disciplines des sciences sociales, notamment en sociologie, et les différentes normativités sociales des groupes impliqués par les recherches. Dans cette situation, il vaut mieux réfléchir à partir des expériences concrètes de recherche dans les domaines de la sociologie et des sciences sociales.

Ce numéro propose donc, à partir de l'expérience des différents collaborateurs issus de disciplines variées des sciences sociales, une série de réflexions épistémologiques, théoriques ou empiriques ayant mené à un questionnement éthique. Il constitue également une occasion de lancer le débat sur la nécessité ou non d'une charte déontologique ou d'autres formes de référents éthiques institutionnalisés qui seraient adaptés aux réalités auxquelles font face les chercheurs au Canada. Cela dit, les contributions ici rassemblées, nous semble-t-il, ne sauraient se résumer aux seules questions de la régulation éthique de la recherche, mais permettent de constater, comme le souligne Nicole Ramognino, que « toute démarche sociologique est démarche de connaissance qui est en elle-même éthique ».

NATHALIE MONDAIN et PAUL SABOURIN

7. N. Ramognino, « Pour une approche dialectique en sociologie », *Sociologie et sociétés*, vol. 14, n° 1, 1982.